

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 007-200039808-20240409-2024_04_006-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 09 Avril 2024

Convocation du 02 avril 2024

N° 2024_04_007

Objet : Finances – Budget principal 2023 – Affectation du résultat

Le 09 avril 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC salle du Conseil communautaire sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents : Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs : Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI,

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux Finances demande aux conseillers communautaires, après examen du Compte Financier Unique, de statuer sur l'affectation des résultats du budget principal pour l'exercice 2023.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant l'excédent de fonctionnement et le besoin de financement ;

Décide d'affecter la somme de 515 553.42 € (cinq-cents quinze mille cinq cent cinquante-trois euros et quarante-deux centimes) au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

Considérant l'excédent de fonctionnement ;

Décide d'inscrire au titre de l'exercice la somme de 2 699 701.14 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

Décide d'inscrire au titre de la correction des excédents transférés des budgets annexes du Pays la somme de -0.01 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

Décide d'inscrire la somme de 2 699 701.13 € (deux millions six cent quatre-vingt-dix-neuf sept cent un euro et treize centimes) au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté.

Le Président

Luc PICHON



La secrétaire de séance

Monique MULARONI